Zeitschrift: Bulletin de la Société Neuchâteloise des Sciences Naturelles
Herausgeber: Société Neuchâteloise des Sciences Naturelles
Band: 130 (2007)

Artikel: Nature Neuchâteloise 2006
Autor: Fiechter, Arthur / Tripet, Isabelle / Jacot-Descombes, Philippe
DOI: https://doi.org/10.5169/seals-89659

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 14.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

NATURE NEUCHÂTELOISE 2006

ARTHUR FIECHTER[1], ISABELLE TRIPET[1],
PHILIPPE JACOT-DESCOMBES[2] & RAPHAEL WYSS[2]

1 : Service de la faune, rue du 1er Mars 11, 2108 COUVET

2 : Office de la conservation de la nature, rue du 1er Mars 11, 2108 COUVET

INTRODUCTION (PH. JACOT-DESCOMBES)

Dans la présente contribution, les auteurs donnent un éclairage sur plusieurs questions qui montrent la diversité des préoccupations auxquels doivent faire face les services chargés de la gestion durable de nos espaces verts.

Le service de la faune aborde les questions délicates des espèces « nuisibles » et de la relation entre la chasse et la protection de la nature, l'office de la conservation de la nature fait un retour sur les 40 ans de protection des sites naturels du canton et sur les avis qui se sont exprimés à cette occasion.

Enfin, le service des forêts, tire les premiers enseignements de la tempête locale du 2 janvier 2007 qui a touché une partie des forêts de la commune de Boudry (voir pages 87 à 111).

LA FAUNE (ARTHUR FIECHTER, ISABELLE TRIPET)

Quelques-unes des préoccupations actuelles du service de la faune :

Observations ornithologiques

Les oiseaux, les rapaces en particulier, ont toujours attiré les ornithologues. De nombreuses études sont effectuées et des suivis systématiques sont entrepris depuis de nombreuses décennies, la plupart du temps par des amateurs bénévoles dont c'est la passion. Nous profitons de l'occasion pour présenter quelques résultats de leurs travaux.

Six sites de nidification du milan royal sont connus par Laurent Broch, du Groupe Broyard de Recherches Ornithologiques, dans le canton de Neuchâtel, principalement au Val de Travers : Buttes, La Côte-aux-Fées, St-Sulpice, Couvet et Travers, ainsi que le secteur de Montalchez. Toutefois, pour l'année 2005, une seule couvée a pu être menée à bien; un jeune a été bagué. Une autre a échoué et la dernière n'a pas pu être observée avec certitude. Les autres sites sont restés déserts. En 2006 de nouveau, une seule nichée a pu être observée : le couple du Vanel, à Travers, a utilisé le même nid que l'année précédente et un jeune y a été vu. Au lieu-dit Chez le Banderet, à St-Sulpice, les adultes ont été présents, mais leur nid n'a pas pu être localisé.

Dès 2002, quelques balises-radios ont été posées sur des milans royaux pour un suivi par satellites, afin de mieux connaître les itinéraires de leurs déplacements. Un jeune a été équipé en 2004 dans le canton de Fribourg. Il a commencé par visiter une bonne partie du nord-ouest de la Suisse, a passé les mois de décembre et janvier dans la région de Cottens (FR), a été chassé par la neige dans la région de Grenoble, a gagné le Jura mi-février, a séjourné ensuite entre Bâle et Fribourg-en-Brisgau jusqu'en juin, a passé dans les cantons du Jura et d'Argovie. Sa dernière localisation a été faite en décembre près d'Olten.

D'autres milans se sont déplacés jusqu'en Haute-Garonne, dans les Alpes savoyardes et même en Espagne. Un oiseau a eu un parcours étonnant : il est resté dans son quartier d'hivernage à Carbonne en Haute-Garonne (F) jusqu'au 22 février 2006. Le 25 février, après une étape de 140 km, il a traversé le Massif Central. Le 1er mars, après un voyage de 160 km, il se trouvait en Franche-Comté. Le 3 mars, il a traversé la frontière franco-suisse et le 4 mars, il volait dans le ciel fribourgeois. Après un séjour de trois jours en Suisse, il est retourné en trois jours dans son quartier d'hiver. Le 21 mars, il a quitté la région de Carbonne et dans la soirée du 23 mars, il était localisé dans la région d'Oron (VD). Après avoir passé tout l'été entre Moudon et Romont, il a débuté sa migration automnale le 11 octobre et s'est retrouvé dans la région de Carbonne le 19 octobre.

Un autre a voyagé en sens inverse : il a passé l'hiver dans la région de Navarre en Espagne. Le 13 mars 2006, il a entrepris son voyage de retour : traversée notamment des Pyrénées et du Massif Central et finalement arrivée dans sa région natale de Rossens (FR) le 29 mars. Le 24 ou 25 avril, il a entrepris un nouveau voyage pour l'Espagne... qu'il quittait le 13 mai pour retourner dans la région de Rossens. En juin, il est reparti vers le Massif Central. En septembre, il est revenu en Suisse, pour la quitter le 8 octobre pour la troisième fois de l'année! Ces exemples nous montrent les déplacements importants de cette espèce.

Deux secteurs, l'un au sud et l'autre au nord du lac de Neuchâtel, équipés de nichoirs pour les chouettes hulottes, sont contrôlés par Bertrand Ducret. Une soixantaine de couples a occupé un peu plus de la moitié des abris mis à leur disposition en 2005.

L'hiver long et rigoureux 2005-2006 a influencé la forme physique des reproducteurs. Ainsi, bien des femelles n'étaient pas en condition optimale pour pondre des oeufs au mois de février ou mars. Une trentaine de nichoirs ont été occupés en 2006, dont un seul sur la rive nord du lac.

Laurent Broch est responsable pour l'observation du faucon crécerelle. Deux nids ont été observés sur le canton de Neuchâtel, à Fresens et à St-Aubin. Un ou deux couples vivent également au Val de Travers. De leur côté, Hervé Joly et Bastien Amez-Droz ont fait des observations au Val-de-Ruz.

La nidification des laridés est observée sur les lacs de Neuchâtel et de Morat par Pascal Rapin et le groupe Nos Oiseaux. La colonie de mouettes rieuses du Fanel compte en 2005 près de 250 couples, dont 150 sur l'îlot aux sternes et le reste sur le môle droit de la Broye, abandonné par la suite. Le nombre de jeunes qui ont pris leur envol avoisine les 160. L'année suivante, 177 couples sont observés, dont un sur le môle droit de la Broye et dix sur les plates-formes de la lagune bernoise. Ce sont 138 pulli qui ont été bagués. De plus, 70 couples nicheurs ont été vus sur les îlots de Vaumarcus.

Le goéland leucophée colonise toujours le Fanel : en 2005, presque 600 couples y ont été vus, la moitié sur l'île neuchâteloise et l'autre partie sur l'île bernoise. Environ 280 jeunes ont éclos sur l'île neuchâteloise, ce qui est un résultat comparable à celui de ces dernières années. En 2006, on constate une légère baisse : 575 couples nicheurs, marquant une diminution sur l'île neuchâteloise et une augmentation sur l'île bernoise. Le succès de la reproduction a été relativement faible, à cause d'une crue du lac au mois d'avril qui a noyé une partie des nids sur le banc de gravier et de la concentration des nids, entraînant des bagarres fréquentes, vu l'extension des cormorans qui prennent la place des goélands.

Les sternes pierregarin ont colonisé les îlots de Vaumarcus : en 2006, 76 pontes ont été observées.

Plus d'une centaine de couples nicheurs de grands cormorans ont été observés sur les îles neuchâteloise et bernoise du Fanel. En 2006, on a compté 149 couples sur l'île neuchâteloise et 17 sur l'île bernoise. Sur l'île neuchâteloise, 355 pulli ont été bagués. Comme on peut le constater, en quelques années (les premières couvées remontent à 2001), cette colonie a pris une ampleur impressionnante. Cette augmentation quasi exponentielle inquiète les pêcheurs. Ce sont notamment des pêcheurs professionnels qui se plaignent du fait que les cormorans se servent dans les filets tendus dans le lac. Ils «volent» des poissons, provoquant des trous dans les filets et abîment des poissons qui deviennent de ce fait invendables.

Quelques espèces d'anatinés ont été observées sur les îles, mais en très petit nombre : oie cendrée, canard colvert, nette rousse, eider à duvet, harle huppé et harle bièvre.

Nuisibles, ça existe ?

Le sanglier et la corneille ne plaisent pas aux agriculteurs, les ongulés ne plaisent pas aux forestiers, le cormoran et le héron ne plaisent pas aux pêcheurs... le goéland et le tadorne casarca ne plaisent pas aux ornithologues!

Mais que veut dire nuisible? Quelle est la limite entre gênant, et pour qui, et nuisible? Dans notre monde moderne, on a trop vite tendance à trouver nuisible tout ce qui nous dérange. Pourtant, cette catégorie n'existe pas dans nos lois.

Il y a quelques animaux qui n'ont pas leur place chez nous. Mais ce sont ceux qui gênent d'autres espèces animales, et pas ceux qui dérangent l'humain. Quelques exemples, parmi les plus connus :

L'écrevisse américaine, porteuse de la peste des écrevisses. Comme son nom l'indique, cette espèce n'est pas indigène à nos contrées, mais a été introduite artificiellement, et involontairement. Le problème est qu'en transmettant une mycose dont elle ne souffre pas elle-même, elle a éliminé les écrevisses indigènes (en particulier les écrevisses à pattes rouges et à pattes blanches) qui meurent de cette peste.

Le tadorne casarca se rencontre à l'état sauvage dans les steppes et les régions semi-désertiques de l'Asie intérieure. En Suisse, les casarcas proviennent presque exclusivement de parcs animaliers, d'étangs ou de volières privées d'où ils se sont échappés. La première

nidification a été observée en 1963 dans le canton de Zurich. Depuis 1987, l'espèce niche régulièrement en Suisse et depuis le milieu des années 90, elle devient de plus en plus fréquente sur les lacs du Plateau et les milieux ornithologiques souhaitent le tir de ces oiseaux.

La grenouille rieuse, originaire des pays de l'est et introduite pour des besoins culinaires, a trouvé un terrain favorable chez nous, mais elle a pris le pas sur la grenouille verte, compliquant encore la donne en se reproduisant avec l'espèce indigène. Ce cas montre clairement les problèmes que pose le lâcher d'animaux non indigènes. Dans les eaux, il n'est pas rare d'assister à ce phénomène pour les élevages de poissons, et malheureusement, ces élevages ne se font pas que dans des étangs sans lien avec les eaux cantonales : le lac de Neuchâtel est ainsi enrichi d'une panoplie d'espèces étrangères, qui par chance jusqu'à présent ne se sont pas mises à pulluler. Dans certains étangs par contre, certains poissons carnivores font une concurrence aux batraciens que l'on essaie de protéger.

L'écureuil américain, le raton-laveur n'ont pour l'instant pas encore fait parler d'eux dans notre canton !

Les espèces non autochtones peuvent créer des problèmes tant écologiques qu'économiques. La concurrence ou le croisement avec des espèces exotiques ou la transmission de maladies et de parasites peuvent nuire aux espèces indigènes. Les intrus peuvent en outre causer des dégâts. De plus, le but premier de la protection de la nature et de la faune est de conserver la diversité de la faune et de la flore indigènes.

Cependant, même la faune indigène peut causer des désagréments, suite à des modifications des milieux de vie.

La population de sangliers s'est développée non seulement dans le canton de Neuchâtel mais dans tout l'Arc jurassien depuis le début des années 90. Les causes de cette augmentation de population ne sont pas toutes connues, mais les modifications des pratiques agricoles y sont pour beaucoup : une nourriture riche a été mise à disposition de ces animaux.

A l'inverse, avec la disparition des décharges publiques à ciel ouvert, on aurait pu penser que le développement des populations de corneilles allait s'arrêter. Grave erreur, les corneilles se portent bien, et si on ne peut tout de même pas parler de pullulation, il faut bien reconnaître qu'on n'a actuellement aucun moyen efficace de lutter contre leur expansion. Certains cantons ont essayé de mener des opérations de grande envergure, mais les résultats n'ont pas été concluants.

Le cormoran, depuis qu'il est protégé dans les pays nordiques, a aussi tendance à devenir envahissant : en 2001, deux nids ont été observés sur l'île neuchâteloise du Fanel... et 150 en 2006! Le cormoran, grand amateur de poisson, passe pour un concurrent des pêcheurs, mais il faut savoir qu'il met à son menu beaucoup de poisson blanc, généralement dédaigné de l'homme. Par contre, les ornithologues voient plutôt d'un bon oeil la concurrence spatiale que représente le cormoran pour le goéland leucophée, qui pour sa part, a envahi les îles du Fanel et pose des problèmes de prédation sur les autres oiseaux de cette réserve. Cela fait plusieurs années que le goéland colonise le lac de Neuchâtel, principalement au détriment de la mouette rieuse. Il est néanmoins illusoire de lutter contre cet oiseau; les

réservoirs que présentent les colonies vivant dans le sud de la France, aux alentours de Marseille notamment, sont trop importants.

Protection de la nature et chasse

La protection de la nature en général, de la faune en particulier, la conservation de milieux naturels favorables aux animaux sauvages, le maintien d'habitats de qualité, l'assurance de la tranquillité pour les espèces sensibles, notamment pendant l'hiver et la période d'élevage des jeunes, sont des préoccupations constantes du service de la faune. Il s'agit toutefois de gérer la protection et la sauvegarde du monde animal et la chasse de certaines espèces. Dans ce contexte, la chasse doit être considérée comme un moyen de gestion de populations animales dont les prédateurs naturels sont absents ou trop rares pour permettre une régulation sans intervention humaine. Ce ne sont ni les forestiers ni les agriculteurs qui contrediront ce principe dont le but est un bon équilibre agro-sylvo-cynégétique.

Afin de bien gérer une population animale, il faut disposer non seulement d'une estimation de la quantité d'animaux présents, mais encore de leur dispersion sur le territoire, la répartition des sexes et des classes d'âge. Il faut aussi savoir quel nombre de chasseurs vont entrer en jeu. A ce moment, on peut évaluer le nombre de bêtes qu'il faut tirer, l'âge-ratio, de même que la sex-ratio. Il faut limiter la période de la chasse, pour d'une part éviter les dérangements inutiles et minimiser les impacts sur les autres animaux et d'autre part empêcher de rendre les animaux trop méfiants et la chasse inefficace. Ces dernières années, une très bonne gestion a été instaurée pour le chamois et le chevreuil. L'objectif a été de baisser les populations de ces deux ongulés. On a réussi, mais les deux derniers hivers (2005 et surtout 2006) particulièrement rigoureux et enneigés ont été cruels, particulièrement pour le chevreuil. Il a fallu compenser ces pertes par une pression de chasse moindre. Le lièvre est toujours très peu chassé, de moins en moins, et une grande réserve de 35 km2 a été instaurée depuis de nombreuses années. Toutefois, sa densité n'augmente toujours pas, malgré les efforts de revitalisation des milieux entrepris, au Val-de-Ruz notamment.

LA NATURE ET LE PAYSAGE *(PH. JACOT-DESCOMBES, RAPHAEL WYSS)*

Retour sur les manifestations des 40 ans de protection des sites naturels du canton de Neuchâtel.

Introduction

Malgré sa petite taille (803 km2 , 1,9% du territoire suisse), le canton de Neuchâtel présente une diversité naturelle et paysagère remarquable.

Sa géologie, son climat, la succession des glaciations et des réchauffements planétaires ont façonné une nature que nos ancêtres n'ont eu de cesse, aux cours des siècles, de modifier pour leur propre usage : défrichement, mise en culture, construction d'habitations, endiguement des cours d'eau, assèchement des zones humides, multiplication des voies de communication, extension des zones industrielles et commerciales, développement des activités de loisirs, etc.

C'est le résultat de cette évolution que nos prédécesseurs ont documenté et que nous sommes maintenant appelés à accompagner.

Notre canton s'est préoccupé très tôt de la sauvegarde de la nature en faisant parfois même œuvre de pionnier en protégeant par exemple, pour la première fois en Suisse au

XIXe siècle, un objet naturel (le bloc erratique de Pierre-à-Bot) et en mettant sous protection le 14 février 1966, les deux tiers du territoire cantonal avec le décret concernant la protection des sites naturels du canton.

Depuis lors, en 1969, le Grand Conseil a adopté le décret sur la protection des biotopes cantonaux. En 1976, le Conseil d'Etat a adopté l'arrêté sur les réserves naturelles de la faune et de la flore. Entre 1994 et 1996, le Grand Conseil a modernisé les législations cantonales touchant au patrimoine naturel (nature, forêt, faune). En 2005, le Conseil d'Etat a adopté l'inventaire cantonal des objets que l'Etat entend mettre sous protection.

Enfin en 2006, la protection des haies, des bosquets, des dolines et des murs de pierres sèches a été précisée dans un arrêté du Conseil d'Etat. En outre, ces mesures cantonales ont été complétées par des initiatives communales et des dispositions fédérales, notamment en matière de protection des marais.

Dès lors, on pourrait penser que ce décret n'a plus guère qu'une valeur symbolique, celle de l'attachement que porte la population neuchâteloise à la qualité de son paysage. Cet attachement est-il resté intact après 40 ans d'évolution et de transformation de notre mode de vie ?

C'est pour contribuer à cette réflexion qu'a été organisée une série de manifestations dans le cadre du 40ème anniversaire du décret pour la protection des sites naturels du canton de Neuchâtel.

C'était aussi l'occasion de confronter les avis des différents milieux concernés avec la vision de la politique cantonale en la matière inscrite dans la conception directrice de la protection de la nature.

Un processus participatif

Un comité d'organisation s'est formé sous l'égide d'Ecoforum et du Département de la gestion du territoire avec la participation d'associations (Pro Natura, WWF, Sociétés de mycologie du canton de Neuchâtel, Société neuchâteloise des forestiers, Sorbus, Club alpin), du Jardin botanique de la Ville et de l'Université de Neuchâtel ainsi que des services du canton actifs dans le domaine de la nature (Service de la faune, Service des forêts, Office de la conservation de la nature). D'autres associations et services ont collaboré ponctuellement à l'organisation de certaines manifestations (Institut fédéral de recherches sur la forêt, la neige et le paysage – WSL, Commission intercantonale des pâturages boisés jurassiens, Institut suisse de spéléologie et de karstologie – ISSKA, Service de l'agriculture).

Les manifestations

Six manifestations principales ont été organisées du mois de mai au mois d'octobre 2006 et ont permis au delà des événements festifs, d'aborder lors de tables rondes, diverses questions relatives à la gestion de notre patrimoine naturel.

1. « Quelle nature pour demain ? » au Club 44 à La Chaux-de-Fonds
2. « Les vignes neuchâteloises dans un espace construit » au château de Boudry
3. « Le Creux-du-Van, quel avenir ? » à la Ferme Robert
4. « Le pâturage boisé : d'où viens-tu, qui es-tu, où vas-tu ? » au Grand Sommartel
5. « La protection des champignons. Que faire ? » au Locle
6. « Clôture des manifestations » à la Fête d'automne du Jardin Botanique de Neuchâtel

Pour l'occasion une plaquette « Quelle nature pour demain ? » a été rédigée et distribuée lors des manifestations (Département de la gestion du territoire, Ecoforum, 2006)

Quelques points forts ont émergé de ces manifestations :

· De canton précurseur jusqu'à l'époque du décret de 66, Neuchâtel accuse actuellement un certain retard sur une grande partie de la Suisse en matière de protection de la nature. Il faut mobiliser les ressources et les compétences pour inverser la tendance.

· Malgré toutes les mesures prises à ce jour en faveur de la nature dans l'agriculture et la sylviculture notamment, on constate une perte de biodiversité. La fréquentation des sites naturels (tourisme, sport, loisir) y concourt également

· L'exploitation et l'utilisation du territoire par les multiples acteurs des secteurs économiques génèrent des tensions que l'on parvient de moins en moins à maîtriser.

· Il est nécessaire de concentrer les moyens sur le maintien ciblé de milieux naturels diversifiés (prairies sèches, pâturages boisés, marais, etc.).

· Un intérêt marqué s'est exprimé en faveur du développement d'outils de gestion globaux comme les parcs naturels régionaux ou périurbains et de la promotion d'un tourisme responsable (écotourisme).

· La question énergétique a été mise à plusieurs reprises au centre des débats et le thème des éoliennes n'a pas manqué d'opposer les défenseurs de la nature entre eux.

· Construire en hauteur, densifier, réaffecter les friches industrielles sont autant de pistes évoquées pour ménager l'espace vital des êtres vivants.

Questionnaire «Quelle nature pour demain ?»

Un questionnaire a été mis à disposition du public lors des manifestations ainsi que sur Internet. Il visait à recueillir l'avis des personnes intéressées sur quelques points importants pour l'avenir de la nature. Les participants ont aussi eu l'occasion de désigner les sites naturels les plus représentatifs du canton et de proposer une idée à développer pour l'avenir de la nature.

Ce questionnaire ne visait pas à servir de support à une analyse sociologique, ni à être statistiquement représentatif de la population neuchâteloise mais, bien de prendre un instantané sur la perception des personnes intéressées.

Des 328 formulaires remplis, il ressort que :

La forêt, les pâturages boisés et les crêtes sont les milieux qui représentent le mieux la nature dans notre canton contrairement aux jardins botaniques et zoologiques.

Le calme, la découverte et l'observation des animaux et des plantes sont les éléments les plus appréciés, loin devant les odeurs, les couleurs ou le sentiment de liberté.

La nature demain est d'abord à disposition des animaux et des plantes avant de l'être pour les agriculteurs, les forestiers ou les citadins.

La nature pour demain est un espace à léguer intact à nos enfants. C'est aussi un lieu de ressourcement qu'il est important de maintenir, mais pas prioritairement pour le sport.

La nature pour demain est l'affaire de tous plutôt que celle des autorités, des agriculteurs, des forestiers ou des associations de protection de la nature.

Enfin, la responsabilité individuelle est le facteur le plus important qui permettra de maintenir notre patrimoine naturel, plutôt que le sponsoring, le bénévolat, l'impôt ou l'exploitation du sol.

Les participants ont également désigné très nettement Le Creux-du-Van (plus de 50 % des réponses) comme étant le site qui représente le mieux la vision de la nature dans le canton. D'autres endroits précis reviennent régulièrement comme les Gorges de l'Areuse, les Côtes du Doubs, le Bois des Lattes (les marais), la Vallée de La Brévine.

Les participants ont de plus proposé de nombreuses idées intéressantes à développer pour l'avenir de la nature. En les regroupant par mot-clés (cf. tab. 1), on peut constater de manière très claire qu'il est indispensable d'agir à la source des problèmes, que ce soit au niveau des bases de la vie (tant il est vrai que sans environnement sain il est illusoire de vouloir conserver à long terme notre biodiversité) que sur la responsabilité individuelle (éducation sensibilisation).

Catégorie	*Importance*
Sensibilisation	***
Éducation	***
Responsabilisation	***
Nuisances, pollutions	**
Énergies renouvelables	**
Protection, contrôle	**
Créer des parcs	*
Tourisme nature	*
Sentier, aménagement, accueil du public	*
Nature en ville	(*)
Mobilité douce	(*)
Chasse	(*)
Planter un arbre	(*)

Tableau 1 : Résultat des idées regroupées et classées par catégorie

Manifestations des 40 ans de protection des sites naturels du canton et conception directrice de la protection de la nature

Le canton s'est doté en 2005 d'une conception directrice de la protection de la nature (CDPN) approuvée par le Grand Conseil neuchâtelois. La conception directrice met en évidence les points sur lesquels il est nécessaire de mettre l'accent pour conserver les acquis et ancrer le principe de la conservation de la biodiversité dans les faits pour les 15 prochaines années.

Ces priorités politiques rejoignent-elles celles relevées lors des manifestations des 40 ans du décret de protection des sites naturels ?

La CDPN s'articule autour :

- d'une stratégie : « un réseau pour la biodiversité »
- de cinq principes d'action destinés à guider la mise en œuvre de cette stratégie, soit : information, formation, collaboration (partenariat), coordination, suivi de la mise en œuvre des mesures et contrôle de leurs effets sur la biodiversité.

- de quatre objectifs politiques, soit la protection des sites les plus importants pour la biodiversité (les réservoirs), la revitalisation des liens entre les réservoirs (la connexion), une exploitation durable et une utilisation respectueuse de notre environnement naturel.
- de treize domaines prioritaires dans lesquels il faudra concentrer les ressources financières et humaines comme par exemple le paysage, les espèces protégées, l'aire forestière et agricole.

Ces cinq principes d'action sont tout à fait en adéquation avec les idées émises lors des débats et dans le questionnaire. Soit, l'information, la formation, la sensibilisation et la collaboration. L'importance du suivi de l'effet des mesures a été moins souvent relevé.

Les 4 objectifs de la CDPN sont proches de ce qui ressort des résultats du questionnaire. Protection, revitalisation, utilisation respectueuse sont des éléments souhaités par le public. Très peu de réponses se rapportaient en revanche à la revitalisation des liens entre les réservoirs (réseaux, connexions).

Concernant les 13 domaines prioritaires, de nombreux points majoritairement techniques sont méconnus du public et sont plutôt destinés aux professionnels des domaines de la nature (par exemple : les réseaux écologiques, les éléments linéaires, l'extraction des matériaux dont peu de monde finalement se soucie). Des thèmes d'actualité comme le paysage en général, la forêt, les pâturages boisés, les parcs régionaux, le tourisme, les sports et loisirs sont bien sûr souvent évoqués et font davantage partie des préoccupations du public.

Conclusion

Il ressort de l'ensemble des manifestations et du questionnaire que les priorités fixées par les autorités politiques sont en adéquation avec les préoccupations de la population neuchâteloise. Certaines notions restent cependant méconnues et un effort conséquent de communication devra être réalisé pour faire partager aux citoyens neuchâteloise la nécessité de certaines interventions.

BIBLIOGRAPHIE

DÉPARTEMENT DE LA GESTION DU TERRITOIRE & ECOFORUM 2006. Quelle nature pour demain ? 1. De hier à aujourd'hui. 21p. *Office de la conservation de la nature, Couvet.*